



GREAVES PERWEZ

LA GRANGE
SAUVAGE

La charte du bénévole,

Volontairement et gratuitement dans l'ASBL viendra,

Avec lui, sa bonne humeur apportera,

Régulièrement et humblement, se remettre en question il fera,

La cause animale avec ferveur il servira,

Les valeurs fondamentales du bien être et de la vie il défendra,

Garder en tête que le but du centre est un retour à la vie sauvage il devra,

Si la situation le nécessite, accompagner dignement vers une fin de vie il acceptera,

Ses engagements pris-sauf cas de forces majeures-il honorera,

Pour un dialogue de transparence afin que toute chose soit dite il œuvrera,

Pour sa sécurité et celle des animaux, en ordre de vaccins il sera et le matériel adéquat il utilisera,

En toute logique, les lieux, personnes, animaux et consignes (Règlement d'Ordre Intérieur), en tout temps, il respectera,

Avoir pris connaissance que c'est la PFV (Plateforme Francophone du Volontariat) qui encadre ses statuts il aura,

Pour son implication dans cette cause, merci et reconnaissance de ses gestes il recevra.



"Le bénévolat, C'est l'art de la gratuité du coeur, du geste et du temps"

